

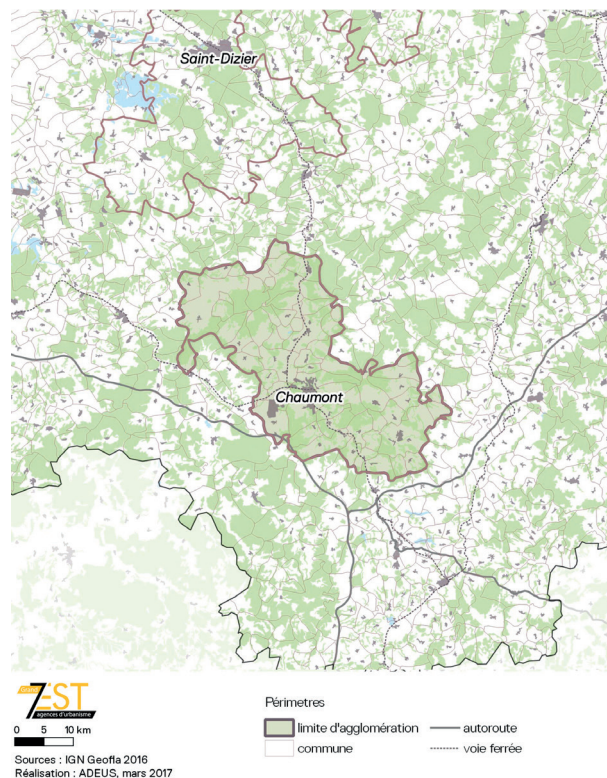
Communauté d'agglo. de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles

Portrait d'agglomération

DATES CLÉS

- Janvier 2002 : création de la Communauté d'agglomération du Pays de Chaumont (25 communes).
- Janvier 2017 : fusion avec les 2 Communautés de communes du Bassin de Bologne-Vignory-Froncles et du Nogentais (22 et 17 communes).
- Présidente : Christine GUILLEMY, depuis 2014 (ancien Président : Luc CHATEL).

	Population	Nombre de communes	Superficie (km ²)
CA Chaumont	45 927	64	926,95
Aire urbaine	42 522	65	979,35
SCoT du Pays de Chaumont	65 232	154	2 464,99



COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT, DU BASSIN NOGENTAIS ET DU BASSIN DE BOLOGNE-VIGNORY-FRONCLES

6 compétences de plein droit

- **Développement économique** : zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme ;
- **Aménagement** : SCoT et schéma de secteur ; PLU, document d'urbanisme ; création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité ;
- **Équilibre social de l'habitat** : PLH, politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social ; réserves foncières ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti ;
- **Politique de la ville** : diagnostic et orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels ; programmes d'actions du contrat de ville ;
- **Accueil des gens du voyage** : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ;
- **Déchets des ménages** : collecte et traitement.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement, Action sociale d'intérêt communautaire, Etude, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, touristiques et sportifs, Programmation et réalisation d'opérations d'aménagement afin d'améliorer le cadre de vie, Création, aménagement, entretien et gestion des équipements préélémentaires et élémentaires, Aménagement et embellissement des villages, Logement, Culture, Sport.

Des compétences facultatives

Scolaire et périscolaire ; protection animale ; sentiers de randonnées et pistes cyclables ; santé ; foires ; gestion de l'aérodrome ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement ; participation au fonctionnement de la mission locale ; diagnostic de la voirie pour définir un projet d'entretien, de développement et d'aménagement de la voirie ; rénovation et mise en valeur du petit patrimoine local bâti ; diffusion de l'information sur les activités culturelles ; élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; mise en œuvre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif.

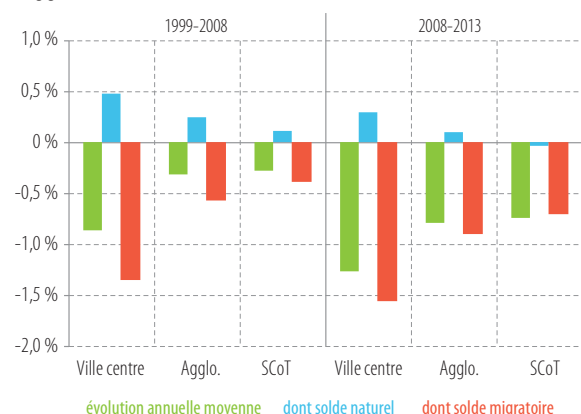
Autres

Instruction du droit des sols ; ingénierie de soutien aux communes ; gestion unifiée du personnel.

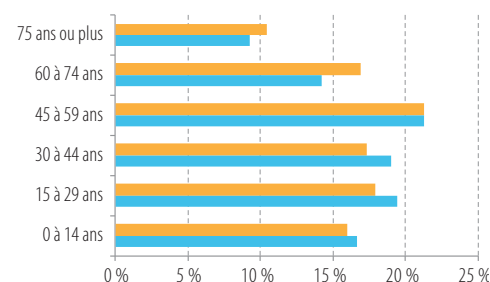
LES DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET URBAINES

Les dynamiques démographiques ville centre/Agglo./SCoT.

Une perte de population qui s'accroît sur la ville centre, l'agglomération et l'aire du SCoT. (source : INSEE)



Évolution de la répartition de la population par tranches d'âges en 2008 et en 2013. Une population plus âgée que sur l'ensemble des agglomérations du Grand Est. (source : INSEE)

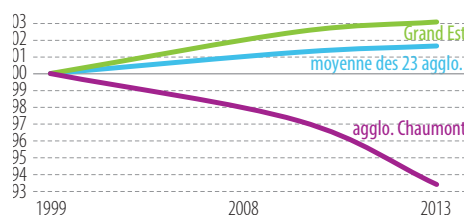


La ville de Chaumont compte 45 927 habitants en 2013 (18^{ème} ville de la Région Grand Est), soit 49 % de la population de l'agglomération (28^{ème} intercommunalité de la région). L'agglomération rassemble 87,4 % (37 164 habitants) de la population de l'aire urbaine de Chaumont et, depuis 2017, 100 % (4 187 habitants) de l'aire urbaine de Nogent.

La ville de Chaumont, la Communauté d'agglomération et l'aire du SCoT perdent de la population sur la période 1999-2008, davantage encore sur 2008-2013. Les soldes migratoires sont négatifs, les soldes naturels à peine positifs et en baisse. La population vieillit sur la Communauté d'agglomération de Chaumont plus vite que sur les 23 autres agglomérations étudiées. Les 3 dernières tranches d'âge y sont plus importantes soit 21 % contre 20 % pour les 45-59 ans, 17 % contre 14 % pour les 60-74 ans et 10 % contre 9 % pour les 75 ans et plus.

Évolution comparée de la population

source : INSEE



REVENU ET INÉGALITÉS SOCIALES

Un revenu moyen plus bas

	Agglomération de Chaumont	Évolution 2006-2014	Moyenne des 23 agglomérations
Revenu moyen des foyers fiscaux	23 365 €	+ 15,7 %	25 369 €
Part de foyers fiscaux non imposables	54 %	+ 8 points	55 %

source : DGI

	Agglomération de Chaumont	Moyenne des 23 agglomérations
Part de la population couverte par le RSA	6,3 %	8,7 % (moyenne)
IDH4	0,50	0,49 (médiane)

sources : INSEE, CAF, DGI

Le revenu moyen est inférieur en 2014 à la moyenne des 23 agglomérations : -2 004 € (soit -7,9 %). Il a augmenté entre 2006 et 2014 de 15,7 % contre 17,9 %.

L'agglomération de Chaumont compte 54 % de foyers fiscaux non imposables contre 55 %. Ils ont augmenté de 8 points (passant de 46 % à 54 % entre 2006 et 2014), un peu moins que sur l'ensemble des 23 agglomérations de la région (passant de 46 % à 55 %).

On compte moins de population bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA) sur l'agglomération (6,3 %) que sur l'ensemble des 23 agglomérations (8,7 %).

L'Indicateur de Développement Humain (IDH4) est identique sur Communauté d'agglomération de Chaumont (0,50) à la médiane des 23 agglomérations (0,49). La Communauté d'agglomération de Chaumont est classée globalement 11^{ème} sur 23, 16^{ème} pour l'indice de niveau de vie, 6^{ème} pour l'indice d'instruction-diplôme, 4^{ème} pour l'indice de santé.

HABITAT ET CONSTRUCTION

Un net ralentissement de la construction de logements neufs

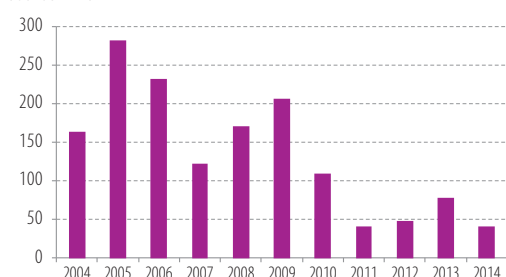
Construction neuve

sources : INSEE, Siti@del2

CA de Chaumont	
Moyenne 2005-2009	202,8
Moyenne 2010-2014	63,4
Logements construits entre 2004 et 2014 pour 100 ménages	
Agglomération de Chaumont	7 %
Moyenne 23 agglomérations	11,7 %

Évolution de la construction neuve

source : INSEE



Suite à des pics en 2005 et 2009, la construction neuve chute avec -68,7 % entre les 2 périodes quinquennales. On y construit 7 logements pour 100 ménages sur la période 2004-2014, bien moins que la moyenne des 23 agglomérations (11,7). L'agglomération se classe 3^{ème} sur 23 derrière la Communauté d'agglomération de Bar-le-Duc – Sud-Meuse (6,1) et Ardenne Métropole (6,5). La Communauté d'agglomération de Chaumont loge des ménages propriétaires (57 % contre 49 % en moyenne des 23 agglomérations), des locataires du parc social (23 % contre 20 %), des locataires du parc privé (18 % contre 28 %) et des ménages logés gratuitement ou autres (2 % contre 2 %). La vacance (2 317 logements en 2013) est plus forte (9,4 %) qu'en moyenne sur les 23 agglomérations étudiées (8,4 %), mais elle a baissé de 2,9 % en 5 ans (+23,9 % en moyenne sur les 23 agglomérations étudiées). Signalons enfin la présence de 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville sur Chaumont.

Évolution de la vacance sources : INSEE, Siti@del2

Agglomération de Chaumont		Moyenne des 23 agglomérations	
2008	2013	2008	2013
9,7 %	9,4 %	7,1 %	8,4 %

LES ÉCHANGES AVEC LES INTERCOMMUNALITÉS DU GRAND EST

Migrations résidentielles en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CC Grand Langres	11,2 %	CC Trois Forêts	13,7 %
CC Trois Forêts	7,0 %	CC Grand Langres	7,9 %
CC Meuse Rognon	6,3 %	CC Meuse Rognon	6,6 %
CA Privas Ardèche	4,9 %	Méto. Grand Paris	5,1 %
CU Grand Reims	3,1 %	CU Grand Dijon	4,9 %
CU Grand Dijon	3,1 %	CA Troyes Champ.	4,2 %

Navettes domicile-travail en 2013 avec les intercommunalités

(principaux flux) - source : INSEE

Flux entrant		Flux sortant	
CA de Chaumont	75,7 %	CA de Chaumont	88,3 %
CC Trois Forêts	5,8 %	CC Grand Langres	3,8 %
CC Grand Langres	4,8 %	CC Meuse Rognon	1,4 %
CC Meuse Rognon	4,2 %	CA Saint-Dizier	1,1 %
CC Joinville en Ch.	1,7 %	CC Trois Forêts	1,1 %
CA Saint-Dizier	1,1 %	CC Joinville en Ch.	0,9 %
CA St-Louis	3 %	CA Colmar	2 %

Part des actifs occupés vivant et travaillant sur le territoire

source : INSEE

Agglomération de Chaumont	Moyenne des 23 agglomérations
88 %	76 %

La Communauté d'agglomération de Chaumont échange principalement des habitants avec les 3 intercommunalités l'entourant : la Communauté de communes du Grand Langres au sud-est (250 entrants et 186 sortants), la Communauté de communes des Trois Forêts au sud-ouest (155 entrants et 322 sortants), la Communauté de communes Meuse Rognon à l'ouest (140 entrants et 156 sortants). On part moins vers Paris (121 sortants), Dijon (116), Troyes (100) ou Reims (86) et on en vient peu (69 entrants de chaque hors Troyes).

L'agglomération offre 22 410 emplois sur son territoire et héberge 19 199 actifs occupés. 16 959 emplois offerts par la Communauté d'agglomération de Chaumont sont occupés par des actifs qui y habitent (88,3 %). C'est bien plus que la moyenne constatée sur les 23 intercommunalités régionales étudiées (76 %) et la Communauté d'agglomération de Chaumont détient la 3^{ème} place dans ce classement (légèrement derrière Troyes et Reims).

Les échanges d'actifs se font avec les intercommunalités haut-marnaises les plus proches. Citons par exemple la Communauté de communes du Grand Langres (1 074 entrants et 739 sortants). Les échanges avec la Communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne au nord (389 entrants et 172 sortants) ou encore avec la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, encore plus au nord (249 entrants et 172 sortants), sont moindres.

LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Un chômage plus faible et une baisse moindre des emplois salariés privés.

		Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
2008	Agglomération de Chaumont	72,9 %	65,0 %	10,8 %
	Moyenne des 23 agglo.	70,4 %	61,5 %	12,7 %
2013	Agglomération de Chaumont	74,1 %	65,4 %	11,8 %
	Moyenne des 23 agglo.	71,2 %	60,3 %	15,4 %

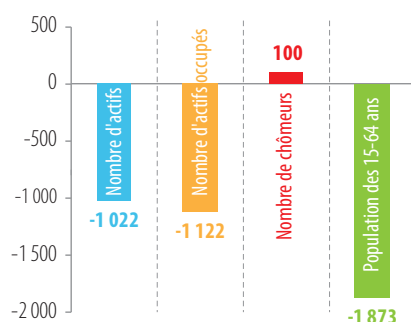
source : INSEE

Le taux d'activité (nombre d'actifs sur la population des 15-64 ans) de l'agglomération est supérieur à la moyenne des 23, avec 74,1 % en 2013, contre 71,2 %. Il en est de même du taux d'emploi (actifs occupés sur population des 15-64 ans) : 65,4 % contre 60,3 %.

Le taux de chômage (chômeurs sur actifs) est plus faible sur l'agglomération (11,8 %) et augmente moins (+4,1 % contre +20,1 %) : 5 207 chômeurs en 2013.

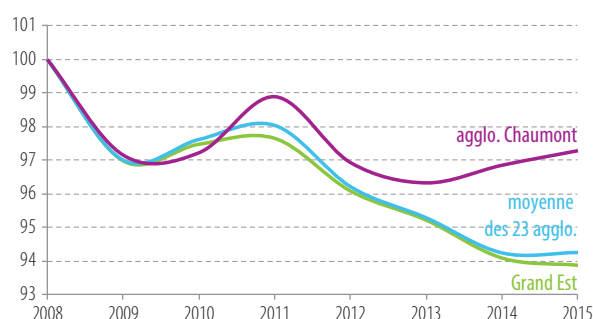
Tous ces indicateurs sont meilleurs sur l'agglomération.

Variation 2008-2013 des 15-64 ans, des actifs, des actifs occupés et des chômeurs (source : INSEE)



Évolution de l'emploi salarié privé (base 100 en 2008) source : ACOSS

source : ACOSS

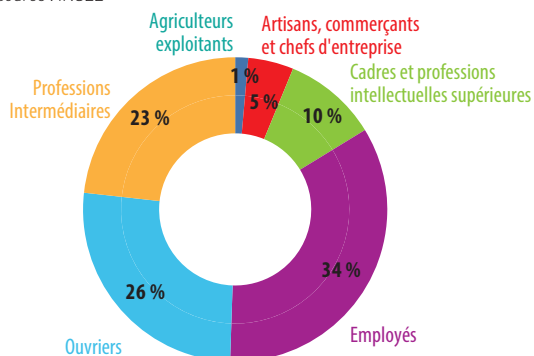


L'emploi salarié privé a baissé entre 2008 et 2015 (-351 emplois, soit -2,7 %), mais bien moins que sur la région (-6,1 %) ou que sur l'ensemble des 23 agglomérations étudiées du Grand Est (-5,7 %). L'agglomération compte 12 582 emplois salariés privés en 2015 ; leur reprise sur la Communauté d'agglomération de Chaumont depuis 2013 y est plus forte. On relèvera les pôles d'excellence sur la Communauté d'agglomération de Chaumont : métallurgie et transformation des métaux, graphisme et design graphique, dispositifs médicaux. Notons par ailleurs que Chaumont accueille une école de gendarmerie, l'armée et la préfecture du département de la Haute-Marne.

Moins d'encadrement, un moindre emploi présentiel

Les catégories socioprofessionnelles des actifs

source : INSEE



On compte 34 % d'employés (contre 30 % en moyenne sur les 23 agglomérations étudiées) et 26 % d'ouvriers (contre 25 %). Les cadres (10 % au lieu de 14 %) et les professions intermédiaires (23 % contre 25 %) sont moins nombreux sur la Communauté d'agglomération de Chaumont, les patrons d'entreprises (5 %), les agriculteurs (1 %) présentent les moyennes des 23 agglomérations.

La part de l'emploi présentiel (activités tournées vers la satisfaction des besoins des personnes présentes dans un territoire) est plus forte : 71,2 % sur l'agglomération en 2013, contre 68,7 % sur les 23 agglomérations. Elle augmente entre 2008 et 2013 de 1,4 points, comme sur les autres agglomérations (+1,3 points).

Part de l'emploi présentiel

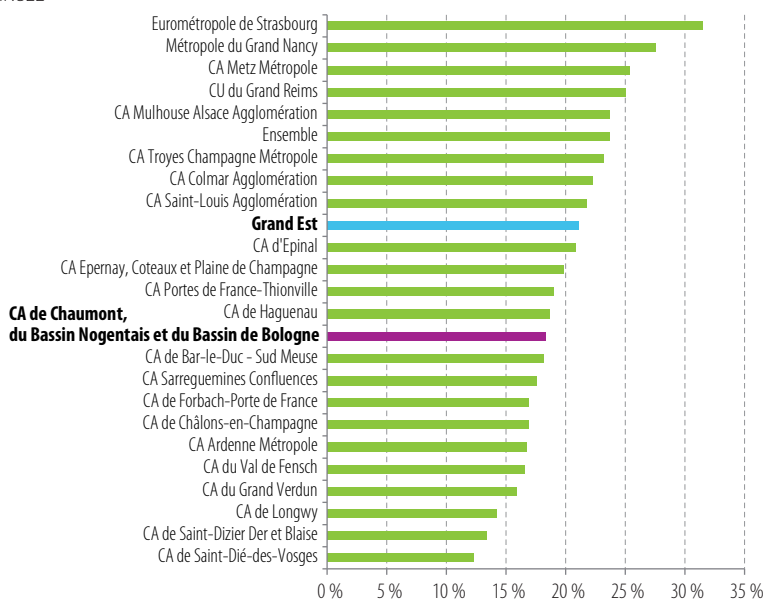
source : INSEE

	Agglomération de Chaumont	Moyenne des 23 agglomérations
2008	69,8 %	67,4 %
2013	71,2 %	68,7 %

La part des emplois métropolitains supérieurs (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs) présents sur le territoire est de 18,4 % en 2013 sur la Communauté d'agglomération de Chaumont, contre 23,7 % pour l'ensemble des 23 agglomérations. Cela classe l'agglomération avec sa ville centre, préfecture de département, en 13^{ème} place.

Part d'emplois dans les fonctions métropolitaines supérieures en 2013

source : INSEE



LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

État des lieux des documents cadres (état d'avancement, périmètre...) et autres documents définissant la ou les stratégie(s) territoriales.

- Programme Local de l'Habitat en cours de refonte pour s'adapter au nouveau périmètre de la Communauté d'agglomération de Chaumont
- Convention ANRU
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (63 communes) en cours d'élaboration
- Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Chaumont (154 communes) en cours d'élaboration
- Plan Climat Energie territorial qui doit être repris à l'échelle du nouveau périmètre intercommunal

Autres documents non réglementaires

- Plan Global des Déplacements approuvé fin 2016 (25 communes)
- Agenda 21 (démarche engagée à l'échelle de la ville de Chaumont qui doit être reprise au niveau de la Communauté d'agglomération de Chaumont)
- Territoire lauréat de l'appel à projet « TEPCV »
- Stratégie de territoire en cours d'élaboration

Quel est le positionnement géostratégique de l'agglomération ? Quelle est sa vision de sa place dans le Grand Est ? Sur quelle alliance se projette-t-elle ?

• Un territoire sous influences partagées

Géographiquement, la Communauté d'agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles occupe une position centrale à l'échelle du département de la Haute-Marne. Cette position stratégique est renforcée par la présence des services décisionnels de l'Etat et du Conseil départemental.

Irrigué par des dessertes autoroutières majeures (A5, A31), le territoire est bien desservi par des axes de circulation Nord-Sud et Est-Ouest. L'Agglomération se situe à 2h10 de Paris, à 1h de Dijon et Troyes, à 2h de Reims et Nancy et à 3h de l'Allemagne et du Luxembourg. La ligne 4 Paris-Belfort permet également de rejoindre la capitale en 2h30 sans changement depuis Chaumont.

Toutefois, la position de la Communauté d'agglomération reste excentrée des différents centres décisionnels de la région Grand Est. Cette problématique est caractéristique du territoire sud Champagne. Elle l'était déjà avec la Région Champagne-Ardenne.

Cette situation en «ligne de partage des eaux» entre la Champagne, la Bourgogne et la Lorraine est à la fois une force et une faiblesse.

• Vers une approche multipolaire et une stratégie intelligente des réseaux

Chaumont est dans une dynamique territoriale partagée par l'attractivité des agglomérations de Troyes, Dijon, et dans une moindre mesure Nancy. La mobilité des populations, les aires de chalandises, les territoires médicaux (le Groupement Hospitalier de Territoire 21/52, est un exemple de coopération), les sites de formations supérieures démontrent ces dynamiques diffuses des habitants.

A l'image de ces pratiques, les politiques à mettre en place doivent tirer parti du positionnement géostratégique spécifique de l'agglomération. Cette situation de « carrefour régional » doit être transformée en atout via des **politiques de réseaux de villes, de coopérations thématiques, de schémas territoriaux et d'approches multipolaires.**

Ainsi, une réflexion sur un pôle métropolitain est en cours avec la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et avec la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais aux portes de la Région Ile-de-France.

La gouvernance de ce pôle se met en place. Les thèmes de travail envisagés portent sur l'enseignement supérieur, la mobilité et les transports, le développement économique, le commerce et le lien urbain-rural.

Quelles sont les priorités affichées en matière de développement économique (offre immobilière et foncière, soutien aux commerces, organisation de l'innovation sur le territoire...) ?

Le secteur tertiaire représente plus de 80 % des emplois de l'agglomération. Près de la moitié de ces emplois relèvent du secteur public : administrations de l'Etat, centre hospitalier et activités militaires avec le 61ème Régiment d'Artillerie, une école de gendarmerie, un groupement départemental de gendarmerie et un escadron de gendarmerie mobile.

Pour endiguer le déclin démographique et réduire la dépendance à l'emploi public, l'agglomération a définie une stratégie de développement économique qui s'articule autour de :

- l'accompagnement au développement de filières d'excellence et l'émergence de nouvelles filières,
- l'accompagnement des entreprises,
- l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et la formation professionnelle.

Ces priorités économiques de l'agglomération ont été présentées à la région Grand Est dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La structuration des filières d'excellence porte sur les prothèses et dispositifs médicaux, les forges, le graphisme et la filière bois.

- **Les dispositifs médicaux : «Prosthesis Valley»** : plus de 35 % de la production mondiale d'implants orthopédiques et d'instruments médicaux est issue du bassin de Chaumont-Nogent. Pour renforcer la compétitivité des entreprises du secteur, le cluster «Prosthesis Valley», de la branche santé de Nogentech, a été labellisé en 2009.

Sa reconnaissance dans le réseau FrenchTech et HealthTech permet de renforcer la notoriété des entreprises et de poursuivre les actions en matière de compétitivité, d'innovation et de formation professionnelle.

- **L'aéronautique : «Forges 2020»** : si les compétences et savoir-faire du territoire dans les domaines de la transformation des métaux sont réputées, en revanche la vocation aéronautique l'est moins. C'est pourtant le cas du groupe Lisi Aerospace qui est un sous-traitant de premier rang des principaux donneurs d'ordre aéronautiques. Avec sa division forges de Bologne, l'entreprise est le premier employeur privé du département. Le projet «Forges 2020» vise à moderniser l'outil de production dans le cadre d'une implantation sur la zone Plein'Est à Chaumont.
- **Graphisme et design graphique : «le Signe»** : l'identité de la ville de Chaumont est étroitement associée à l'affiche et au graphisme grâce à ses collections d'affiches anciennes et contemporaines, à son festival international de l'affiche et des arts graphiques et à ses formations scolaires et universitaires (BTS design graphique, licence professionnelle graphisme et édition, Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués spécialités design).

L'ouverture du centre national du graphisme «le Signe» en octobre 2016 permet de renforcer la dimension culturelle mais aussi de contribuer au projet économique du territoire à travers la recherche universitaire fondamentale et appliquée, la formation, la contribution au rayonnement du territoire et la collaboration avec les entreprises.

- **Filière bois** : le territoire dispose d'une ressource forestière importante, d'entreprises représentatives des différents métiers du bois et d'une formation reconnue. Le Lycée Charles de Gaulle propose des formations jusqu'au BTS et dispose d'une plateforme technologique «Transformation bois» destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et le développement des entreprises. En dépit de ces atouts, le secteur peine à se développer en l'absence de structuration de la filière et en raison d'un démarrage de la construction bois qui se fait toujours attendre. Des actions sont mises en œuvre, sous l'impulsion de la plateforme «Transformation bois», pour développer des synergies avec la filière graphique. A moyen terme, la concrétisation du projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne pourrait contribuer à redynamiser cette filière.

Au-delà de la sylviculture, le territoire dispose d'atouts significatifs au niveau de l'agriculture (productions céréalières, élevage bovin) et de l'industrie agro-alimentaire notamment la transformation des viandes.

Le chaumontais est également le seul territoire du département bénéficiant de l'appellation Champagne.

Le positionnement de l'Agglomération sur les filières émergentes : vers un pôle d'excellence drones.

Le territoire de Chaumont s'est inscrit dans cette démarche après une étude relative à la valorisation des savoir-faire du 61^{ème} RA de Chaumont, seul régiment de l'armée de terre doté d'une capacité dans le déploiement de drones.

Cette étude a mis en évidence des axes de développement possible sur le marché des drones civils pour le territoire haut-marnais et plus largement pour la région Grand Est au regard des savoir-faire industriels (métallurgie et matériaux composites) et militaires (maintenance, formation au pilotage, analyse d'images) du territoire et du potentiel en R&D de la Région.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

Pour l'Agglomération, qui accueille plus de 750 étudiants répartis dans 8 établissements, la capacité à proposer une offre d'enseignement supérieur est une condition de son attractivité. Cette offre est indispensable pour limiter le départ des jeunes et contribuer au développement économique.

Le Pôle Technologique Haute Champagne, ouvert en 2009, est destiné à accompagner technologiquement le bassin industriel de Nogent. En tant que principal pôle d'innovation du département spécialisé dans le domaine de la transformation des métaux, il regroupe les activités de recherche et d'innovation (CRITT, doctorants), des formations supérieures (ingénieurs et techniciens supérieurs de l'UTT), un cluster (Nogentech et sa division médicale Prosthesis Valley) et une pépinière pour les start-up innovantes.

En termes de foncier et d'immobilier d'entreprises,

l'agglomération compte près d'une trentaine de zones d'activités, un hôtel d'entreprises tertiaires et deux pépinières d'entreprises (généraliste et technologique) :

- Parc d'Activités Plein'Est à Chaumont (39 ha en Phase 1) qui va accueillir le groupe Lisi Aerospace,
- ZI de Nogent (55 ha, extensible) qui regroupe en majorité des industries du médical,
- ZI Dame Huguenotte à Chaumont,
- ZA Autoroute (89 ha) à la sortie de l'A.5,
- ZA de l'Aérodrome (12 ha) proche de l'aérodrome de Chaumont-Semoutiers et du 61^{ème} RA.

L'agglomération souhaite requalifier et moderniser les zones les plus anciennes (signalétique, espaces publics, accès au très haut débit, vidéoprotection, ...) et redéfinir un positionnement stratégique pour chaque zone.

La majeure partie des autres zones d'activités ont une vocation

LES ACTIONS, LE(S) PROJET(S)

artisanale ou mixte et commerciale. Sur le volet commerce, l'agglomération a bâti sa stratégie sur :

- Le renforcement de l'équipement commercial existant (dont zone commerciale du Moulin Neuf),
- La redynamisation des centres-villes (Chaumont, Nogent) dont les marchés,
- La pérennisation des commerces de proximité (quartiers de la politique de la ville, milieu rural dont les petits bourgs ou bourgs-centres),
- Le développement d'une offre commerciale nouvelle principalement sur la ville de Chaumont. L'un des enjeux pour la collectivité est de trouver des solutions à la vacance des locaux commerciaux.
- le soutien aux actions commerciales (animations, fidélisation de la clientèle et autres actions commerciales).

Quelles sont les priorités affichées en matière d'attractivité résidentielle ? Urbanisme, habitat, transports, grands équipements, environnement...

En complément du volet économique, la priorité du territoire est d'améliorer les conditions de son attractivité résidentielle en tirant parti des richesses du patrimoine bâti, en poursuivant le renouvellement des quartiers d'habitat social et en développant le niveau d'équipements, l'accessibilité et les qualités environnementales.

La valorisation du patrimoine bâti et la redynamisation du centre-ville : le patrimoine chaumontais embrasse une période de onze siècles. Afin d'accompagner la préservation et la mise en valeur des constructions d'origine médiévale, des maisons et monuments représentatifs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de Valorisation du Patrimoine (AVAP) est en cours. Les principaux objectifs sont notamment de :

- valoriser les monuments et leurs abords,
- favoriser l'insertion des nouvelles constructions,
- accompagner l'évolution et l'amélioration du bâti,
- concilier l'amélioration thermique et le maintien de la qualité architecturale,
- améliorer l'accessibilité aux espaces publics,
- garantir une qualité d'ensemble des devantures commerciales,
- prendre en compte les patrimoines «récents».

La mise en valeur du patrimoine doit contribuer à renforcer l'identité et l'image de la ville tant auprès de ses habitants que des touristes qui peuvent être séduits notamment par le cadre de vie (prendre le temps de vivre), les paysages, l'histoire (proximité du mémorial Charles de Gaulle), la gastronomie ou les activités tirant avantage de la richesse des milieux naturels (grandes chasses).

Le réaménagement progressif des quartiers Cavalier et

Rochotte : ces deux quartiers de rénovation urbaine hébergent 29 % de la population de Chaumont et concentrent plus de la moitié du logement social de la ville (2 900 logements sur les 4 650 du parc HLM).

Le projet de rénovation urbaine, défini en cohérence avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et les grands dossiers de la collectivité (cinéma multiplex et centre international du graphisme) portait sur la démolition (414 logements), la reconstruction (163 logements dont 67 % sur site), la réhabilitation (472 logements) et la résidentialisation (576 logements) pour un investissement de 48,70 millions d'euros comprenant également des actions sur les équipements et le désenclavement physique et visuel des quartiers.

Les constructions neuves et les réhabilitations bénéficient d'un retour positif des habitants et ont permis de faire baisser le taux de vacance.

Des réflexions sont poursuivies notamment sur le volet économique. L'ancien quartier militaire Foch constitue une opportunité pour développer de nouveaux services et commerces et contribuer à la création d'emplois.

La modernisation et le renforcement de l'offre de grands

équipements : disposer d'équipements de loisirs de qualité est une nécessité pour l'agglomération tant pour maintenir la population que pour répondre aux difficultés de recrutement dans les services et les entreprises.

Ce besoin d'équipements de qualité concerne notamment la construction d'un centre aquatique. Les piscines de Chaumont et de son agglomération sont globalement obsolètes et ne répondent plus aux critères recherchés par la population. Le choix d'un site situé à proximité des quartiers Rochotte et Cavalier contribuera par ailleurs à l'amélioration de leur image.

Ce besoin d'équipements de qualité concerne notamment la construction d'un centre aquatique et culturel (La Palestra) avec un espace dédié aux sports et aux loisirs.

En termes d'urbanisme, l'agglomération a pris la compétence en matière d'urbanisme réglementaire depuis 2014 et de Plan Local d'Urbanisme intercommunal depuis 2016. En matière de Schéma de Cohérence Territoriale, le souhait d'un périmètre plus large sur le sud haut-marnais n'a pas été retenu par l'Etat. Toutefois, la coopération avec le SCOT de Langres a permis le choix d'un bureau d'études commun. Par ailleurs, une démarche d'interSCOT est d'ores et déjà envisagée.

L'amélioration de l'accessibilité : non soumise à l'obligation réglementaire d'un Plan de Déplacements Urbains, la Communauté d'agglomération, autorité organisatrice des transports urbains et de la mobilité, (AOT/AOM) s'est engagée en 2015 dans une démarche de plan global de déplacements.

Cette démarche volontaire s'inscrit dans le contexte des grands projets réalisés ou projetés de la collectivité (centre-gare, centre



aquatique, salle polyvalente, zones d'activités, ...) et s'articule avec d'autres réflexions à l'échelle de l'agglomération :

- planification relative à l'accessibilité (PAVE),
- renouvellement de la DSP transport en juillet 2017,
- plan climat énergie territorial.

Les actions envisagées (plus de 65) seront déclinées en 3 phases (2017-2019 ; 2020-2023 ; après 2024) et porteront notamment sur :

- le développement des zones apaisées, des services et itinéraires vélo,
- la valorisation des itinéraires touristiques,
- le développement des services dans les communes rurales,
- la mise en place d'une maison de la mobilité,
- l'amélioration des performances des bus,
- la réorganisation du stationnement, ...

En matière d'environnement : le Pays de Chaumont avait travaillé à un Plan Climat Energie qui doit être repris à l'échelle de la Communauté d'agglomération. A ce titre, le recrutement d'un chargé de mission est prévu pour l'élaboration de ce plan et d'un Agenda 21 intercommunal.

Parmi les actions engagées sur l'agglomération de Chaumont, on peut souligner :

- la prise de compétence volontariste sur l'équipement du territoire en bornes de recharge pour véhicules électriques,
- la réalisation d'une étude sur la situation de l'éolien sur le nouveau périmètre intercommunal,
- la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux,
- le subventionnement de travaux de réhabilitation thermique du parc privé de logements dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général,
- le développement d'un réseau de chaleur avec un réseau de 16,5 km et 70 sous-stations fin 2016. L'extension du réseau en 2017 portera le linéaire à 22,1 km avec 89 sous-stations.

La construction d'une nouvelle chaufferie bois, fin 2017, aboutira au mix énergétique suivant : valorisation des déchets (55 %), chaudière bois (20 %), gaz et cogénération (25 %).

L'AGGLOMÉRATION ET LA RÉGION GRAND EST

Placée au centre d'un triangle de villes moyennes à rayonnement régional avec Troyes à l'ouest, Dijon au sud et Nancy au nord, la Communauté d'agglomération de « Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles », est confrontée, comme beaucoup de territoires du Grand Est, à un déclin démographique combiné à un vieillissement de la population.

Dans ce contexte, la nouvelle communauté d'agglomération souhaite asseoir ses fonctions de centre de services irriguant un large territoire en s'appuyant sur les bourgs centres de Nogent, Bologne, Froncles et Biesles. Toutefois, le constat des difficultés récurrentes pour maintenir un niveau de services adapté aux attentes et aux besoins de la population, notamment en matière d'enseignement supérieur, de formation et de santé, alimente la crainte d'être un territoire « oublié en bout de région ».

Cette crainte a conduit l'agglomération à se projeter dans le Grand Est de manière plus structurée et avec plus de force dans le cadre d'un futur pôle métropolitain Sens, Troyes, Chaumont. Ce pôle peut également être un moyen de renforcer les synergies de la région Grand Est avec les régions voisines d'Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté.

QU'ATTEND L'AGGLOMÉRATION DU SRADDET ?

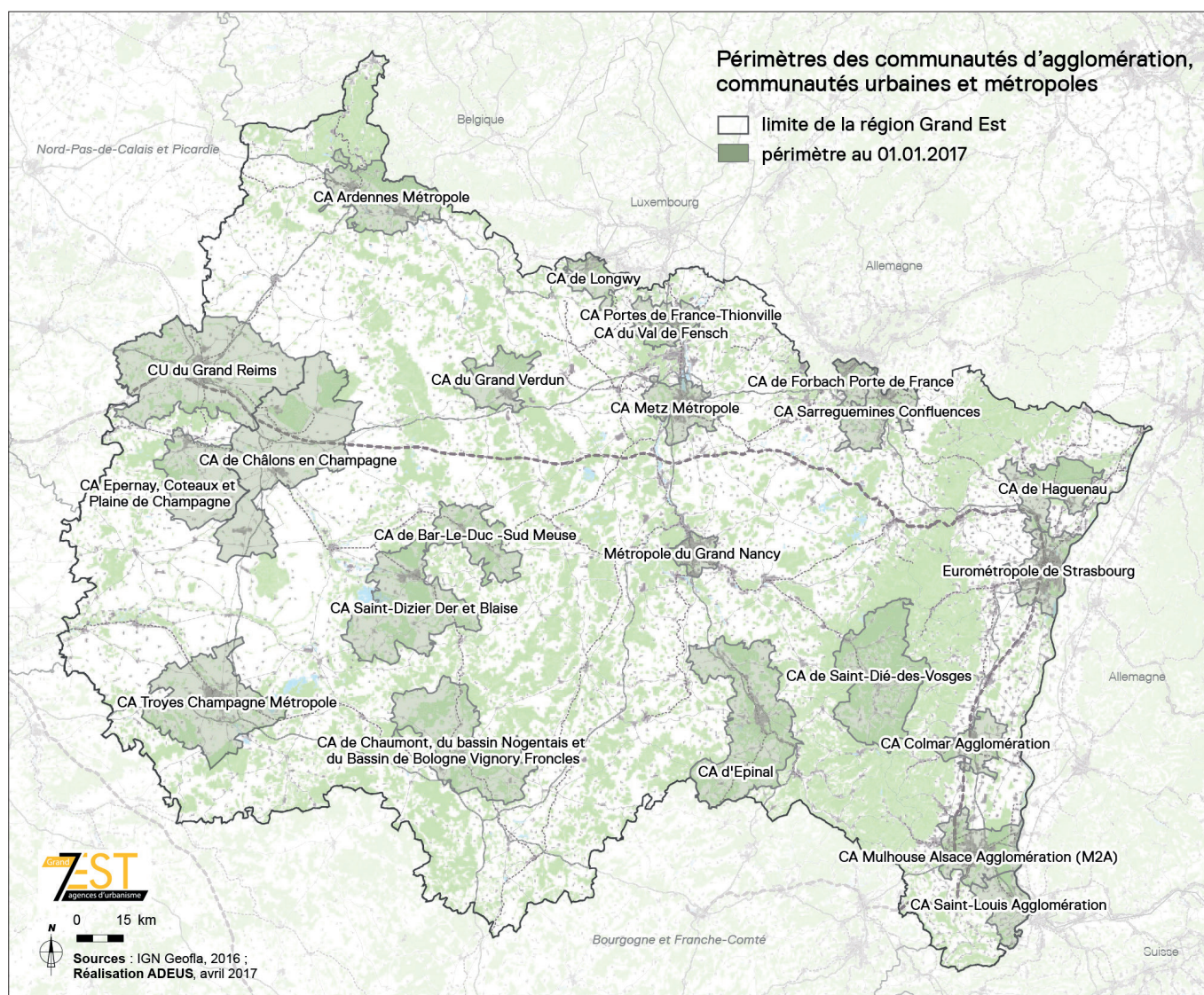
Les attentes de la collectivité reposent sur 4 points :

Les récentes réformes territoriales conduisent à développer le travail en réseau entre les différents niveaux de collectivités tant au niveau des élus que de leurs ingénieries et des acteurs économiques. Le SRADDET doit être l'occasion de lancer une démarche de « reconquête du territoire » et de donner les moyens aux différentes collectivités de rayonner.

Ainsi, les attentes de l'Agglomération portent sur :

- le maillage et l'irrigation du territoire régional pour éviter l'isolement des villes moyennes,
- le soutien prioritaire aux services les plus fragiles dans les villes moyennes (la santé, l'enseignement supérieur et la recherche). En matière d'enseignement supérieur, les agglomérations de taille moyenne permettent d'ouvrir l'enseignement supérieur à un public qui ne pourrait pas assumer les coûts d'un cursus dans une grande agglomération,
- l'articulation avec le SRDEII pour assurer le développement des filières d'excellence et émergentes portées par l'agglomération (design graphique, matériaux, drones, bois),
- la modernisation de la ligne 4 en tant que « marche-pied » de et vers la région Ile-de-France et d'infrastructure en capacité de jouer les mêmes effets structurants pour le territoire régional que la LGV Est.





Les « 23 agglomérations » désignent les communautés d'agglomérations, métropoles et communauté urbaine de la Région Grand Est.



Mars 2017

Analyse et rédaction : Jean-Marc Choné, AUDC
 Traitement statistique : Marie Charlotte Devin, AGURAM
 Cartographie : Fanny Chailloux, ADEUS
 Mise en page : ADEUS